

BULLETIN MUNICIPAL N°183**Réunion du Conseil Municipal
du 26 juin 2026**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Madame Claudie ARCHALOUS qui a donné pouvoir à Monsieur Bruno VALQUE, Aurore POLLET qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie COOLOS, Monsieur Mickaël DECHERF qui a donné pouvoir à Monsieur Romain DEVYNCK, Mesdames Maud COLIN et Delphine HUGON, Messieurs Geoffrey LEDOUX et Antoine DECOUFOR, excusés.

Secrétaire de séance : Madame Anaïs BEAUGRAND

Délibération pour le pacte de gouvernance

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui détermine le contenu du pacte de gouvernance et les modalités de son élaboration. Le pacte de gouvernance favorise l'expression d'une ambition politique partagée des communes et de la communauté de communes pour le territoire, au service de la population.

En vertu de l'Article L. 5211-11-2 et L. 5211-11-3 du CGCT, après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou fusion ou scission de l'EPCI, l'assemblée délibérante de l'EPCI a l'obligation de débattre et de délibérer sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Il nous est demandé de donner notre avis sur ce projet de pacte de gouvernance qui vous a été envoyé par mail. Le conseil communautaire a validé en date du 18 juin 2026 le passage de ce pacte de gouvernance en conseil de chaque commune pour validation. Le conseil communautaire le rendra exécutoire lors de la séance de septembre 2026.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce pacte de gouvernance.

Délibération pour la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Elle est composée d'un membre de chaque commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Madame le Maire en tant que membre de cette commission.

Délibération pour tarif de cantine et de garderie

Madame le Maire informe le conseil que plusieurs parents ont émis le souhait de pouvoir déposer leurs enfants en garderie à partir de 7h afin d'avoir plus de souplesse dans leur trajet pour se rendre à leur travail. Afin d'éviter de perdre plus d'enfance à l'entrée à l'école faute de moyen de garde, Madame le Maire, après avis favorable de la commission d'affaires scolaires, propose d'ajouter ce nouveau créneau horaire de garderie le matin.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité les règlements et les tarifs suivants au 1^{er} août 2026 :

Pour la cantine :

- ✓ Pour un repas réservé dans les délais impartis (soit un minimum de 15 jours avant), le tarif sera de 3€
- ✓ Pour un repas demandé hors délai et à titre exceptionnel, sous réserve d'acceptation de la mairie en fonction des possibilités de repas, le tarif sera de 4€
- ✓ Concernant l'annulation des repas pour cause de maladie, il faudra que les parents préviennent la mairie dès le premier jour et fournissent un certificat médical. Néanmoins, une carence de 2 jours ouvrés sera appliquée.

Pour la garderie :

- ✓ Le tarif de la garderie s'appliquera en fonction de l'horaire réservé, soit :
 - Garderie du matin :
 - Arrivée de l'enfant entre 7h à 7h30 : facturation de 2€
 - Arrivée de l'enfant entre 7h30 à 8h : facturation de 1,50€
 - Arrivée de l'enfant entre 8h et 8h50 : facturation de 1€
 - Garderie du soir :
 - Départ avant 18h : facturation de 1€
 - Départ entre 18h et 18h30 : facturation de 1,50€
- ✓ Un forfait de 5€ sera réclamé aux personnes qui n'auraient pas inscrits leurs enfants sur les créneaux avant 8h et après 18h ou qui ne respectent pas les horaires annoncés, malgré 2 rappels.
- ✓ L'inscription est obligatoire sur le site 24 heures minimum avant, afin de prévoir l'encadrement nécessaire. Pour les enfants non-inscrits, il sera appliqué une pénalité de 1€ par séance.

A suite de l'ajout de ce nouveau créneau horaire en garderie, l'enfant déposé sera autorisé à apporter un petit déjeuner transportable et emballé, de type tartine, briochette, briquette de lait ou de jus de fruits.

Questions diverses

- Madame le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention DETR a été acceptée pour le projet de mise en sécurité de l'école et de la mairie pour l'installation d'alarmes PPMS.
- Madame le Maire indique que la commune a été retenue pour le projet de potager pédagogique avec la participation de l'école, des parents et de la commission environnement. Un premier rendez-vous de présentation a eu lieu le 24 juin, la prochaine rencontre aura lieu le 17 septembre.
- Des travaux de peinture de l'école et l'aménagement de la cour sont prévus pendant l'été.
- Monsieur François BOYEZ a organisé une réunion avec le Conseil départemental et la commission sécurité/sûreté concernant les problématiques de vitesse dans le village. Il ressort que, sur les routes départementales, tout aménagement de voirie nécessite une étude de faisabilité préalable par un bureau d'études. Cette démarche indispensable est coûteuse et devra permettre d'orienter la commune vers les solutions les plus adaptées à la situation locale. Dans l'attente, un aménagement temporaire de chicanes, en phase de test, va être installé à l'entrée du village, rue de l'Église à compter du 30 juin pour une période de 2 mois. Ce système aura pour objectif premier d'inciter les usagers à adapter leur vitesse dès l'entrée en agglomération et de garantir une meilleure sécurité pour l'ensemble des conducteurs et des riverains. Enfin, la gendarmerie a été sollicitée afin de renforcer ses contrôles sur le territoire de la commune.
- Madame le Maire informe que plusieurs infractions au code de la route lui ont été remontées, principalement au niveau du rond-point ou de personnes qui ne respectent leur couloir de circulation.
- Monsieur Romain DEVYNCK informe que le jury des maisons fleuries passera le samedi 04 juillet pour noter les 26 participants.
- Monsieur Romain DEVYNCK indique que des travaux de voirie sont prévus Route du Val, depuis le croisement avec la Rue de la chapelle jusqu'au 1125 route du Val le mercredi 22 juillet 2026, pouvant se prolonger au 23 juillet. Les habitants de West-Yeuse seront invités à déplacer leurs véhicules avant 8h afin de ne pas risquer d'être bloqués. Les habitants du Val

seront invités à passer par Le Val et le Vigneau de Licques, le temps des travaux.

- À la suite du départ pour la rentrée 2026 de Monsieur Jean-Yves SAISON vers un nouvel établissement, Madame Stéphanie MICHEL a été nommée directrice de l'école des lilas et s'occupera également de la classe des CP / CE1.
- Pour faire face à la canicule, des ventilateurs ont été achetés et déposés dans chaque classe. Une demande de financement via EDF vient d'être formulée.
- Nous avons reçu une réclamation du service des déchets ménagers de la CCPO car le passage du camion est gêné par l'absence d'entretien de certaines haies. Il est rappelé de faire le nécessaire.
- La commune de Landrethun a été de nouveau sollicitée début juin pour organiser la randonnée nocturne du vendredi 7 Août, faute de candidature au sein de la CCPO. Monsieur Bruno VALQUE, en charge de cette manifestation au niveau de la commune a proposé un nouveau parcours de 8 kms environ, avec un départ depuis Yeuse, qui a été retenu par la CCPO. À la suite du succès de l'année dernière, nous avons sollicité Monsieur Bellanger pour le prêt de ses lieux pour le départ de la rando et du pole buvette / restauration. Pour le repas nous restons sur le jambon grillé, frites, salade et un quartier de tarte. Une réunion s'est tenue le 16 juin 2026 avec les élus, les associations et citoyens pour l'organisation de cette manifestation, à ce jour tous les postes sont couverts soit environ 45 bénévoles que nous remercions pour leur investissement. Un petit marché rural est prévu avec nos producteurs locaux.
- Météo France annonce de nouvelles vagues de chaleur, restons vigilant et n'hésitez pas à prendre des nouvelles de vos proches et de vos voisins.

